

# Projet d'organisation de l'année de fonctionnaire stagiaire PsyEN

(Références : fiches GT14 et référentiel de connaissances et de compétences)

## 1 – Principes généraux

Les psychologues de l'éducation nationale sont recrutés par concours selon des modalités définies par arrêté ministériel. Ils bénéficient d'une année sous statut de fonctionnaire stagiaire. Cette année doit, d'une part, leur permettre de découvrir et partager la culture du système éducatif avec les autres professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation et, d'autre part, d'acquérir des connaissances spécifiques et de parfaire leurs compétences propres à l'exercice de la fonction de psychologue qu'ils sont appelés à exercer. Ainsi, l'année de fonctionnaire stagiaire qui leur est prescrite est conçue dans une triple perspective de sensibilisation au contexte d'exercice de leur fonction, de professionnalisation dans le corps de psychologue de l'éducation nationale et d'installation dans l'environnement professionnel propre à la spécialité qu'ils ont choisie.

L'année de stage est organisée en trois temps alliant formation théorique, formation méthodologique et pratique accompagnée. A son issue, les stagiaires doivent valider la certification correspondant à la spécialité choisie sur la base d'une soutenance d'un mémoire professionnel. Sur proposition d'un jury national de qualification professionnelle, ils sont titularisés dans le corps des psychologues de l'Éducation nationale par le recteur de l'académie dans laquelle ils ont effectué leur formation. Ils reçoivent un certificat d'aptitude aux fonctions de psychologue de l'éducation nationale.

*Le SNUipp-FSU a demandé que la certification ne repose pas uniquement sur la soutenance du mémoire, mais aussi sur la validation de la formation et du stage sur le terrain.*

## 2 – Organisation et pilotage de l'année

Les lauréats de concours sont affectés en surnombre sur des postes de stagiaires dans une école ou un CIO de l'une des académies dans lesquelles se situe un centre de formation dédié aux deux spécialités. Ils peuvent être affectés dans une académie limitrophe de celle dans laquelle se situe l'ESPE et le centre de formation. Le cas échéant et avec leur accord, les stagiaires peuvent être affectés dans une autre académie que celle où se situe l'ESPE ou le centre de formation. Leur inscription universitaire est assurée au sein de l'ESPE du territoire au sein duquel le centre de formation spécialisé est implanté.

*Le SNUipp-FSU demande que les stagiaires soient affectés en surnombre dans un des 7 centres de formation PsyEN.*

La maîtrise d'ouvrage de l'année de stage incombe à l'ESPE. Sa maîtrise d'œuvre est partagée entre les deux entités de formation, en étroite liaison avec les CIO ou les RASED d'accueil des stagiaires et en y associant les psychologues tuteurs. L'ESPE garantit un temps de formation spécifique commun destiné à organiser des moments d'échanges avec les stagiaires enseignants, CPE et enseignants spécialisés. En outre, en tant qu'ensemblier, elle veille à la cohérence de l'année de fonctionnaire stagiaire en étroite relation avec les centres spécialisés existants qui assurent l'organisation de la formation commune aux deux spécialités et spécifique à chacune d'entre elles.

### 3 – Structuration de l'année

La répartition horaire ci-dessous respecte l'esprit de la fiche N°5 du GT14 instaurant un relatif équilibre des temps entre lieu effectif de stage (CIO et RASED), centre de formation spécialisé, ESPE - et préparation du mémoire professionnel. Sans préjuger de l'organisation de l'année (stage groupé ou filé), la répartition envisagée repose sur les volumes horaires suivants :

<ul style="list-style-type: none"><li>- Un stage en CIO ou en RASED - selon la spécialité - de #378 heures</li><li>- Un temps de formation de #108 heures en ESPE assorti d'un temps libre non quantifié permettant la rédaction du mémoire professionnel</li><li>- Un temps de formation de #378 heures en centre de formation PsyEN incluant une période d'immersion en milieu professionnel périphérique</li></ul>	<p><i>Le SNUipp-Fsu a demandé que l'année soit découpée en :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li><i>-288 heures pour le stage en CIO ou RASED</i></li><li><i>-72 heures de formation en ESPE</i></li><li><i>-378 heures en centre spécialisé psyEN incluant une période d'immersion en milieu professionnel périphérique d'une durée de 48H</i></li><li><i>-100 h pour la rédaction du mémoire professionnel</i></li></ul>
---	--

### 4 - Nature et fonction des périodes

#### *4.1 - Stage en CIO ou en RASED - selon la spécialité*

Il prend la forme d'une pratique professionnelle accompagnée sous la responsabilité d'un tuteur. Un suivi dans cette phase par les corps d'inspection académiques et départementaux (IA-IPR, IEN 1°, IEN ASH, IEN IO...) est assuré.

#### *4.2 - Formation en ESPE*

Ce temps de formation doit être organisé avec l'objectif de développer une « culture commune » entre stagiaires (PsyEN, enseignants, CPE et enseignants spécialisés). Il peut passer par des périodes de tronc commun et des formations transversales. L'objectif de cette formation est triple :

- Aborder des connaissances professionnelles fondamentales telles que :
  - o Principes éthiques et déontologiques de la fonction publique
  - o Organisation du système éducatif et rôle des autres membres de l'équipe éducative ; complémentarités de leurs interventions.
  
- Approfondir des questions telles que :
  - o Cadre législatif et réglementaire de l'ENESR

o Politiques scolaires et éducatives notamment celles relatives à l'inclusion scolaire et à la lutte contre le décrochage	<i>Le SNUipp-FSU a demandé que soient rajoutées la lutte contre discriminations et les inégalités fille-garçon.</i>
---	---

- o Programmes scolaires par cycles
- o Sociologie de la grande difficulté et connaissances des différents dispositifs d'aides pédagogiques et psychopédagogiques
- o Partenariats institutionnels
- o Développement du jeune enfant : spécificités de l'école maternelle
- o Procédures d'orientation (CLIS/ULIS, SEGPA, EREA, établissements spécialisés)

- Connaître et s'approprier des problématiques de recherche en éducation

<p>Dans ce cadre, sur la base d'un thème défini en concertation entre l'ESPE, le centre de formation, le tuteur et le stagiaire, celui-ci choisit un projet de mémoire portant sur une problématique professionnelle. Ce mémoire de spécialité doit permettre l'évaluation globale de l'année de stage et participe à l'obtention de la certification.</p>	<p><i>Le SNUipp-FSU a demandé que ce paragraphe soit retiré et placé en point supplémentaire :</i></p> <p><b>4.3 Rédaction d'un mémoire professionnel</b>  Sur la base d'un thème défini en concertation entre l'ESPE, le centre de formation, le tuteur et le stagiaire, celui-ci choisit et réalise un mémoire portant sur une problématique professionnelle. Associée à des connaissances théoriques, et enrichi par la pratique, ce mémoire professionnel doit répondre à un cahier des charges, porté à la connaissance des stagiaires, présentant les objectifs visés, les exigences attendues, les modalités de suivi et de soutenance.</p>
--	--

#### **4.4 – Formation en centre de formation des PsyEN**

Les stagiaires doivent à la fois participer :

- à des séquences de formation communes aux deux spécialités
- à des séquences spécifiques propres à chacune d'entre elles

Dans ce cadre, ils doivent effectuer un stage d'immersion dans un milieu professionnel périphérique à la spécialité, d'une durée de 48h. Ce stage doit se réaliser au sein d'une structure choisie par le stagiaire, qu'elle soit publique, associative ou privée.

Destiné à compléter son expérience, il doit lui permettre de parfaire sa connaissance des partenaires avec lesquels il sera appelé à coopérer dans le cadre de l'accomplissement de ses missions futures.

### ***Thèmes communs aux deux spécialités***

- Ethique et déontologie de la profession de psychologue ; spécificités relatives à l'exercice des fonctions de PsyEN
- Approfondissements :
  - o Psychologie des apprentissages
  - o Psychologie interculturelle
- Contextes familiaux de développement et de scolarisation
- Modèles psychologiques de l'analyse du fonctionnement des institutions
- Dynamique des groupes en milieu scolaire et éducatif
- Difficultés scolaires, situations de handicap
- Climat scolaire, prévention de la violence
- Prévention des conduites à risques et des phénomènes de rupture scolaire
- Positionnement du psychologue au sein des équipes pluri professionnelles et avec les partenaires extérieurs
- Conduites de différents types d'entretien (d'orientation, systémique, cognitif à visée d'apprentissage, d'explicitation...)
- Choix des Outils et des méthodes ; retours réflexifs sur la pratique professionnelle (supervisions, analyse de pratiques, clinique de l'activité professionnelle, soutien au soutien...)

### **Formation spécifique à chaque spécialité**

#### ***- Spécialité « Education, développement et apprentissages »***

- Petite enfance : construction des apprentissages premiers
- Enfance : entrée dans le langage et la culture de l'écrit
- Psychopédagogie des apprentissages fondamentaux
- Modalités de travail en RASED
- Nature et fonction des partenariats au sein et à l'extérieur de l'éducation nationale
- Construction des parcours d'orientation vers l'enseignement secondaire
- Elaboration et mise en œuvre des projets d'aides spécialisées (RASED)

#### ***- Spécialité : « Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »***

- Méthodologie d'observation et d'intervention dans des groupes d'adolescents
- Élaboration des projets d'avenir au regard du développement à l'adolescence
- Méthodologie des activités sur les représentations des métiers et des formations en lien avec l'analyse du travail
- Évaluation des intérêts, de la motivation et des préférences professionnelles
- Connaissance des procédures d'orientation et d'affectation
- Connaissance du monde économique et professionnel
- Relation formation/qualification/emploi

- Dispositifs d'insertion des jeunes (mobilité professionnelle et retour en formation...)

## 5 - Situations particulières

<p>5,1 - Un aménagement de la formation, notamment par la voie de la validation des acquis - VAP ou VAE - est organisé pour les lauréats des concours ayant déjà exercé en tant qu'agents contractuels des fonctions de conseiller d'orientation-psychologue, de psychologue scolaire ou de psychologue de l'éducation nationale. La formation peut être adaptée en fonction de l'expérience des stagiaires.</p>	<p><i>Le SNUipp-FSU a demandé que cet article soit plus précis, et demandé l'ajout de « la formation débouche sur la validation de la certification, cette formation peut être adaptée en fonction de l'expérience des stagiaires.</i></p>
<p>5,2 - Une formation passerelle est proposée pour les PsyEN en poste qui veulent changer de spécialité. Elle est organisée par les centres de formation spécialisés.</p>	<p><i>Le SNUipp-FSU a demandé que soit précisé que la formation comporte des enseignements complémentaires à la spécialité choisie.</i></p>
	<p><i>Le SNUipp-FSU a demandé l'ajout de deux paragraphes :</i></p> <p><b>5.3</b> - Dans le cadre de la préparation organisée par les rectorats pour faciliter l'accès des personnels aux concours, une formation est organisée notamment par la voie de la validation des acquis ( VAP ou VAE) afin de permettre aux agents contractuels exerçant les fonctions de conseiller d'orientation-psychologues ou de psychologue scolaire ne possédant pas le master 2 de psychologie, d'acquérir les diplômes leur permettant de se présenter au concours de recrutement de psychologue de l'Éducation nationale. Cette formation est organisée en lien avec les centres de formation spécialisés.</p> <p><b>5.4</b> - Dans le cadre de la mobilité professionnelle, des dispositifs de formation diplômante rémunérée et des congés formation en nombre suffisant, permettent aux enseignant-es d'accomplir le cursus universitaire et de préparer le concours interne ou externe.</p>